



Ministère des affaires sociales et de la santé

ARRÊTÉ

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat au titre de 2017

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2002-766 du 3 mai 2002 relatif aux modalités de désignation, par l'administration, dans la fonction publique de l'Etat, des membres des jurys et des comités de sélection et de ses représentants au sein des organismes consultatifs ;

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat, notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ainsi qu'à la composition et au fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 2016 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

La composition du jury de l'examen professionnel organisé au titre de l'année 2017 pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat est fixée ainsi qu'il suit :

M. LEGRAND Patrice

Administrateur civil hors classe, honoraire
Président ;

Mme ABROSSIMOV Christine

Administratrice civile hors classe au secrétariat général
des ministères chargés des affaires sociales ;

Mme DROUIN Caroline	Attachée principale d'administration de l'Etat à la direction générale de la santé ;
Mme DUGAY Véronique	Inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale à l'agence régionale de santé d'Ile de France ;
M. GALLEYN Sébastien	Attaché d'administration de l'Etat hors classe à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse ;
M. MAY Joël	Inspecteur de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, honoraire.

En cas d'indisponibilité du Président du jury, cette fonction sera assurée par madame Christine ABROSSIMOV.

Article 2


Cet examen professionnel est classé dans le groupe 2 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 3

Le Directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le - 9 MARS 2017

L'adjointe au chef du bureau du recrutement


Ingrid FAURE